

ATTENDU QU'une communauté en santé et durable est une priorité stratégique du Conseil municipal du Grand Sudbury;

ATTENDU QUE le développement d'une communauté en santé est un vaste projet qui doit faire appel au dévouement et à la collaboration de bon nombre d'experts locaux;

ATTENDU QUE la mise en oeuvre du modèle de la communauté en santé a débuté par la nomination d'un cabinet Communauté en santé;

ATTENDU QUE le cabinet Communauté en santé s'est réuni et a accepté le choix de quatre organismes responsables pour représenter les piliers qui correspondent le mieux à leur expertise;

ATTENDU QUE les organismes choisis ont un mandat semblable aux objectifs du modèle de la Communauté en santé;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de planification sociale de Sudbury (CPSS) accepte la responsabilité de participer à titre de membre de l'Équipe de mise en oeuvre à grande échelle qui se fera le champion des concepts de la communauté en santé associés au capital social et à l'engagement des citoyens;

ET QUE le CPSS, en collaboration avec les autres organismes responsables qui font partie de l'Équipe de mise en oeuvre à grande échelle, rendra compte de ses progrès directement au cabinet Communauté en santé;

ET QUE le CPSS appuie la Charte des communautés en santé qui se fonde sur le principe qu'une communauté en santé améliore la santé publique et la durabilité.

Proposé par : Lois Mahon

Appuyée par : Sandra Lacle

Adoptée